

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2022B_12_067

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le deux décembre à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS :

- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : VOTE DES TARIFS DE LA FOURRIERE ANIMALE 2023

Monsieur le Président rappelle que la SARL Le Hameau Canin de Beaupréau en Mauge a été retenue pour assurer la capture et la gestion des animaux errants trouvés sur le territoire de la Communauté de Communes conformément aux prescriptions prévues dans les articles L211-24 et suivants du Code Rural.

Monsieur le Président précise que chaque année la Communauté de Communes verse au prestataire un abonnement annuel au service de gestion de la fourrière animale, qui est fonction du nombre d'habitants. Cet abonnement annuel s'élève à 5 449.62 € HT pour l'année 2023, soit 0.33 € HT par habitant (0.30 € HT en 2022). Sachant que les animaux capturés ne sont pas toujours identifiés ou récupérés par leur propriétaire, les prestations réglées au prestataire par la collectivité ne sont pas refacturées et restent à charge de la collectivité.

Monsieur le Président expose que jusqu'en 2021, les tarifs facturés aux usagers par la Communauté de Communes correspondaient à ceux du prestataire sans tenir compte de l'abonnement annuel.

En conséquence, Monsieur le Président propose, afin de prendre en compte l'augmentation de l'abonnement annuel et donc réduire le coût restant à charge de la collectivité, d'appliquer une augmentation de 10 % sur les tarifs appliqués en 2022 pour les prestations refacturées aux usagers.

Monsieur le Président propose les tarifs suivants pour la fourrière animale pour l'année 2023 :

Tarifs facturation		2022	2023	
Prestations		Tarifs en € HT	Tarifs en € HT	Tarifs en € TTC
CHIEN	Forfait capture/ramassage, transport, identification de l'animal et recherche de son propriétaire pour restitution ou le cas échéant de son placement auprès d'une fondation ou association de protection des animaux disposant d'un refuge agréé + Tenue des registres réglementaires	90,00	99,00	118,80
	Forfait hébergement légal 8 jours ouvrés	50,00	55,00	66,00
	Journée d'hébergement chiens	7,50	8,25	9,90
	Forfait hébergement légal chiens mordeurs 15 jours ouvrés	90,00	99,00	118,80
	Journée d'hébergement chiens mordeurs	7,50	9,00	10,80
	Pose d'une puce ou tatouage + vaccination	65,00	71,50	85,80
	Visite sanitaire par un vétérinaire agréé	95,00	104,50	125,40
	Avis vétérinaire et euthanasie + transport à l'équarrissage	95,00	104,50	125,40
CHAT	Forfait capture/ramassage, transport, identification de l'animal et recherche de son propriétaire pour restitution ou le cas échéant de son placement auprès d'une fondation ou association de protection des animaux disposant d'un refuge agréé + Tenue des registres réglementaires	95,00	104,50	125,40
	Forfait hébergement légal 8 jours ouvrés	40,00	44,00	52,80
	Journée d'hébergement chats	6,00	6,60	7,92
	Forfait hébergement légal chats mordeurs 15 jours ouvrés	75,00	82,50	99,00
	Journée d'hébergement chats mordeurs	8,50	9,35	11,22
	Pose d'une puce ou tatouage + vaccination	65,00	71,50	85,80
	Visite sanitaire par un vétérinaire agréé	95,00	104,50	125,40
	Avis vétérinaire et euthanasie + transport à l'équarrissage	95,00	104,50	125,40
AUTRE ANIMAL	Forfait capture/ramassage, transport, identification de l'animal et recherche de son propriétaire pour restitution ou le cas échéant de son placement auprès d'une fondation ou association de protection des animaux disposant d'un refuge agréé + Tenue des registres réglementaires	90,00	99,00	118,80
	Ramassage de cadavres d'animaux sur la voie publique	132,50	145,75	174,90
	Garde sociale (tarif journalier) : chien	7,50	8,25	9,90
	Garde sociale (tarif journalier) : chat	6,00	6,60	7,92
	Déplacement inutile	55,00	60,50	72,60

Vu les articles L211-24 et suivants du Code Rural,
Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Considérant les tarifs des prestations assurées par le Hameau Canin pour la capture et la gestion des animaux errants,
Considérant que la Communauté de Communes refacture les prestations aux usagers et qu'il convient de fixer les tarifs pour l'année 2023,

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 12/12/2022 SLO

ID : 085-248500563-20221202-2022B_12_067-DE

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau d'approuver les tarifs de la fourrière animale, tels que présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs de la fourrière animale pour l'année 2023, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 2 décembre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 12/12/22 

ID : 085-248500563-20221202-2022B_12_067-DE